

# Conseil **communiqué**

## économique et social de la région Ile-de-France

28 janvier 2000

### ***Renforcer l'impact économique, en l'Ile-de-France, de la coopération décentralisée***

A la demande du Président du Conseil régional, Jean-Paul Huchon, le CESR a analysé la politique de coopération décentralisée et son impact économique en Ile-de-France. Le CESR a adopté le 27 janvier l'avis présenté par Francis Vitel pour la commission de l'Action européenne et des Relations internationales.

Les propositions du CESR s'articulent autour de notions clés : informer et former, coordonner les synergies entre partenaires franciliens et avec l'Etat, mieux utiliser ou mettre en place les outils d'évaluation et de suivi pour améliorer la lisibilité des actions menées par le Conseil régional dans ce domaine.

#### ***Favoriser l'information et la formation***

- renouveler la démarche des « Rencontres régionales de la coopération décentralisée » au moins une fois tous les deux ans, pour faire le point et présenter de nouvelles initiatives, grâce notamment au Comité d'animation de la concertation régionale ;
- créer une commission régionale de la coopération décentralisée (CRCD) pour aboutir à une meilleure concertation entre les actions de la Région et celles des autres collectivités locales franciliennes ;
- mettre en ligne un site internet régional rassemblant l'ensemble des informations sur les actions franciliennes de coopération décentralisée ou non gouvernementale. Ce site complètera utilement l'annuaire que vient d'éditer le Conseil régional recensant toutes les actions de coopération décentralisée menées en Ile-de-France, tant par des collectivités locales (203 intervenants sur 70 pays) que par des associations (500 engagées dans 105 pays) ;
- que des partenariats entre l'Etat et la Région permettent de développer les actions de coopération institutionnelle et administrative : échanges de fonctionnaires expérimentés et de jeunes stagiaires, formation aux outils et aux méthodes de gestion et d'organisation les mieux adaptées aux réalités locales.

#### ***Encourager les synergies entre acteurs franciliens***

Le CESR rappelle l'intérêt pour la Région de définir une stratégie francilienne coordonnée. Pour cela, il faut :

- assurer une meilleure cohérence entre les actions de soutien à l'exportation et de coopération décentralisée, notamment grâce au COREX (Comité régional pour l'Exportation) ;
- privilégier les missions économiques des autres acteurs franciliens qui sont en cohérence, en termes de zones géographiques et de secteurs d'activité, avec les interventions du Conseil régional ;

**Service de presse** : Pascale Kalfon

29, rue Barbet de Jouy – 75007 Paris  
tél : 01 53 85 66 18 – Fax : 01 45 51 93 37  
e-mail : [cesr-press@cr-ile-de-France.fr](mailto:cesr-press@cr-ile-de-France.fr)

.../...

- mettre en place, en relation avec les Conseils généraux franciliens intéressés et l'Ambassade de France, un représentant-expert dans les pays partenaires pour aider, sur place, les intervenants franciliens. Dans cette perspective, le CESR attire l'attention du Conseil régional sur l'intérêt, pour ce représentant, de faire appel à des Volontaires du Service National.

### ***Renforcer les synergies avec l'Etat***

- Les ministères, les services déconcentrés de l'Etat et les agences spécialisées (telles que l'Agence française de développement et le Centre français du commerce extérieur), devraient accompagner davantage les interventions de coopération décentralisée des collectivités territoriales.

- Dans le prochain contrat de plan Etat-Région 2000-2006, les priorités de l'Etat, en matière de coopération décentralisée, sont d'apporter un appui institutionnel et administratif, de soutenir le développement de l'enseignement supérieur dans les collectivités partenaires et de favoriser les initiatives de compagnonnage industriel. Ces priorités répondent aux préoccupations du CESR.

- Un institut régional de coopération décentralisée, créé dans le cadre de l'Agence régionale du développement économique (ARDE), permettrait d'associer toutes les collectivités locales à la définition et à l'évolution des programmes de coopération décentralisée. Cela conduirait à la mutualisation de leurs participations financières et permettrait un cofinancement de l'Etat.

### ***Développer des outils pour améliorer la lisibilité des interventions de la Région***

- Pour que le Conseil régional puisse mieux définir sa stratégie internationale, la future Agence régionale du développement économique (ARDE) pourrait également avoir comme mission de rassembler tous les outils d'information disponibles.

- Le CESR approuve la limitation des accords de coopération à onze pays, au lieu de la vingtaine précédente ainsi que les choix d'équilibre géographique et de répartition entre les différents types de coopération (Nord/Nord, Nord/pays émergents et PECO, Nord/Sud).

- Il propose que le fonds régional de soutien aux projets de coopération et de solidarité internationale aille, en priorité, à des projets situés dans les zones géographiques avec lesquelles la Région entend maintenir ses liens.

- Il approuve l'initiative du Conseil régional d'instituer, pour chacun des accords en vigueur, un "comité mixte de coopération", rassemblant des responsables politiques et administratifs de la Région et de la collectivité partenaire, pour assurer un meilleur suivi et permettre l'évaluation des programmes de coopération.

- Il souhaite enfin que le Conseil régional élabore un accord de coopération avec une collectivité territoriale de Chine, du fait de son potentiel économique, d'Ethiopie, grand Etat africain francophile et du Maroc, étant donné l'importance de cette population en Ile-de-France et la vitalité de ses associations.

